

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024**

Madame Poitou, Maire de la commune ouvre la séance à 18h30.

Sont présents : POITOU Delphine, BENARD Claire, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain, MOREL Jean Claude, MARCELLOT Sandra

Sont absents : FAVRE Valéry, COSTE Joël

En application de l'article 2121-15 du CGCT, Madame MARCELLOT Sandra est désignée secrétaire de séance

### **I - VALIDATION DU PV DU CONSEIL DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Compte rendu soumis au conseil

Pour	Contre
6	0

### **II – AUGMENTATION DU PRIX DE LA CANTINE**

Madame la Maire explique que, à la suite de l'augmentation des tarifs par le prestataire SOGIREST le repas enfants est facturé 5.08€ et celui pour les adultes 5.52€.

Madame le Maire rappelle que la commune ne facture que le prix coûtant aux familles (la gestion de la cantine par les agents communaux n'est pas appliquée).

Pour	Contre
6	0

### **III- TABLEAU DES EFFECTIFS (SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE)**

À la suite du départ en retraite de l'ancienne secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Madame la Maire soumet au conseil municipal la suppression du poste à compter de cette date.

Pour	Contre
6	0

Dans le même temps, Madame le Maire propose la création d'un poste de rédacteur de classe B pour une durée de 28h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> février 2024

Pour	Contre
6	0

#### **IV – ATTRIBUTION DE MARCHE**

Madame la Maire et sa première adjointe explique qu'une offre de marché a été lancée pour le renouvellement des réseaux d'eau du bourg, à la suite de cette offre 4 entreprises se sont positionnées.

Est retenu le groupement d'entreprise MIGLIORI – BTP TRULLEN – EBL pour la réalisation des travaux, Mme Benard explique que les canalisations seront refaites en fonte et PVC suivant les besoins définis par les entreprises (zone de passage ou non par exemple). Le montant sera de 777 207.30€ HT. Le suivi des travaux sera réalisé par Mme Benard adjointe en charge de l'eau et par Mme la Maire. À la suite de l'adhésion au SIAEP au 1<sup>er</sup> janvier 2025, c'est lui qui aura la charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Pour	Contre
6	0

#### **V – RÉFÉRENT DEONTOLOGUE DE L'ÉLU**

Madame la Maire explique le rôle tenu par le déontologue ainsi que les tarifs appliqués pour ces services. Mr DINET Jean Guy est nommé pour tenir ce rôle.

Pour	Contre
6	0

#### **VI – BOOST COMMUNE**

Madame la Maire et Monsieur Bouré Michel son adjoint explique avoir obtenu la subvention « Boost commune » Au total cette subvention s'élève à 18 880€ utilisable en multi projets jusqu'en 2026 dont un montant de 5 959.12€ qui seront utilisés pour le chauffage de la salle des fêtes.

Les travaux débuteront début 2025, le système de climatisation réversible a été retenu (une unité extérieure et 4 boîtiers intérieurs), en revanche la société n'assure pas la dépose de l'ancien système.

Madame la Maire fait remarquer que ce coup de pouce du département est le bienvenu.

Pour	Contre
6	0

#### **VII – QUESTIONS DIVERSES**

1 – Madame Benard fait lecture aux élus présents et à l'assemblée du manifeste rédigé par d'autres élus au sujet du député de la Creuse et propose la signature de celui – ci, deux des élus ne souhaitent pas signer ce manifeste.

2 – Monsieur Bouré informe l'assemblée des dommages subis par la toiture de l'église lors de la dernière tempête. Après le passage d'un couvreur, l'ensemble de la toiture est à refaire. Il faudra trouver les fonds et faire appel à des spécialistes. En attendant, l'église restera fermée (arrêté de péril). Madame la Maire indique avoir fait appel à l'assurance.

3 – Le jour de la tempête un faitage a été retrouvé dans la cour de l'école, celui-ci provient de la garderie et sera réparé par la société Audouze.

4 – Monsieur Terracol indique que la SOCALEC en gestion de l'éclairage public est venu diagnostiquer les lampes municipales. Celles de la place de l'église sont de nouveau fonctionnelles.

Les travaux sur l'éclairage du lieu-dit Nouallaguet vont démarrer d'ici peu.

5 – Les décorations de Noël de notre commune se feront les 6 et 7 décembre 2024, un appel aux volontaires est lancé.

6 – Le comité des fêtes organise la traditionnelle rencontre avec le père Noël autour d'un vin chaud les 20 et 21 décembre au soir.

7- Un habitant d'une commune voisine dont les enfants sont scolarisés à Saint Georges La Pougé demande des précisions sur la tarification sociale de la cantine. Les informations sur les tranches sont données ainsi que les explications sur la décision de n'appliquer qu'aux enfants résidents sur la commune. Rappel que la proposition de mise en place et les conditions ont été données aux autres maires lors de la dernière réunion RPI, et que la mise en place est propre à chaque commune.

8 – Information : un chemin du « village » de Bournazeau a été obstrué. Après vérification du registre du cadastre, il s'agit d'un chemin rural. Par conséquent, les dispositions nécessaires seront prises afin de remettre le chemin à disposition de tous.

9 – Un habitant de Villatte demande la possibilité de racheter le chemin attenant à sa maison et non utilisé depuis de nombreuses années. Madame le Maire va étudier cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.



